

Communiqué de presse



14 mai 2009

Informations complémentaires sur les résultats 1Tr09 de KBC Groupe :

début d'année encourageant et accord de garantie des crédits structurés

Pour KBC, le premier trimestre de l'année peut être qualifié d'encourageant. Le résultat des activités courantes (465 millions d'euros) s'est sensiblement amélioré par rapport au dernier trimestre de 2008, au plus profond de la crise du secteur bancaire. Pendant les trois premiers mois de l'année, les marges commerciales se sont sensiblement rétablies et les coûts ont évolué favorablement. En outre les pertes sur crédits sont restées conformes aux prévisions.

Toutefois, KBC se voit à nouveau contraint de comptabiliser des réductions de valeur en raison des difficultés de la compagnie de réassurance crédit américaine MBIA. MBIA, qui bénéficiait naguère encore de la note AAA la plus élevée, couvre des risques de KBC à hauteur de 14 milliards. Depuis lors, le groupe de réassurance crédit s'est trouvé en difficultés et a, en février, hébergé une part de ses actifs de valeur ailleurs, ce qui a érodé sa solvabilité. De concert avec d'autres banques, KBC a engagé le 13 mai dernier une action en justice pour défendre ses intérêts. En raison des difficultés de MBIA, KBC court le risque de devoir assumer lui-même une partie des pertes éventuelles assurées et a donc décidé de constituer une provision de 2,5 milliards d'euros.

Il a en outre fallu consentir un amortissement supplémentaire sur les investissements en CDO, qui sont principalement des crédits d'entreprises reconditionnés sous forme d'obligations. L'année dernière, KBC avait déjà procédé à une mise à zéro de la valeur de ces investissements, exception faite toutefois pour les tranches de qualité supérieure, appelées super senior. En raison de la détérioration du climat économique mondial, il a fallu mettre de côté dans la comptabilité un montant de 1,3 milliard, même s'il n'est nullement question de pertes réelles imputables à des problèmes de remboursement des entreprises concernées.

Afin d'éviter à l'avenir de nouvelles pertes sur le portefeuille de CDO et sur MBIA, un accord de garantie a été conclu avec les pouvoirs publics. Cette garantie, d'un montant total de 20 milliards d'euros, couvre aussi bien le risque sur MBIA que celui des CDO super senior. Les risques sont répartis sur trois niveaux. En cas de pertes, la première tranche de 3,2 milliards d'euros est assumée par KBC lui-même. KBC a déjà constitué les provisions nécessaires à cette fin, de sorte qu'il n'y aura à l'avenir aucune incidence sur le résultat. Si les pertes devaient s'aggraver, KBC dispose pour la tranche suivante de 2 milliards d'euros soit de la possibilité de les assumer lui-même, soit de demander à l'État d'intervenir par voie d'une augmentation de capital. Enfin, le risque résiduel serait couvert par l'État. S'il fallait faire appel à cette dernière garantie, les pouvoirs publics rembourseraient la somme en espèces. Tant en ce qui concerne la tranche de 2 milliards d'euros que celle du risque résiduel, KBC prendra à sa charge une 'franchise' de 10%. Quelques corrections d'écritures comptables mises à part, les pertes supplémentaires futures resteront limitées.

KBC verse pour cette garantie une prime conforme au marché : 1,2 milliard d'euros comptabilisé au départ et ensuite 30 millions par trimestre pendant six ans. Ces primes seront comptabilisées au deuxième trimestre.

Enfin, KBC fera aussi appel au droit de tirage de 1,5 milliard d'euros accordé en janvier par le Gouvernement flamand. Cette somme contribuera à renforcer davantage le capital de KBC. Au total, le ratio de capital (appelé Tier-1) de KBC atteint ainsi le robuste niveau de 11%. KBC est ainsi bien armé pour surmonter la crise économique.

Note à l'attention de la rédaction: Sur de nombreux points, le présent communiqué de presse est nettement simplifié et donc incomplet. Néanmoins, KBC est d'avis qu'il reproduit fidèlement la situation. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au communiqué de presse réglementé publié sur www.kbc.com.

KBC Groupe SA
Av. du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht :
Directeur Communication Groupe
et Service Presse / Porte-parole
Tél (02) 429 85 45

Service Presse:
Tél (02) 429 65 01
Fax (02) 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be